

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Budget du Québec 2018-2019 Les universités au cœur des priorités gouvernementales

Québec, le 27 mars 2018 – Les chefs d'établissement universitaire se réjouissent de la croissance des crédits de 5,9 % accordée aux universités dans le Plan économique du Québec 2018-2019 déposé aujourd'hui par le ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão. Parmi les faits saillants, soulignons notamment une augmentation de 173 M\$ pour l'année 2018-2019, laquelle servira à la modernisation du financement des universités, au financement de l'augmentation des coûts de fonctionnement et des coûts associés à la croissance de l'effectif étudiant.

« Le gouvernement du Québec démontre aujourd'hui l'importance qu'il accorde au réseau universitaire québécois. Le budget annoncé offre aux universités davantage de moyens pour jouer un rôle clé dans la transformation de l'économie et de la société québécoise au cours des prochaines années », souligne monsieur Michel Patry, président du Conseil d'administration du BCI.

Parmi les autres ajouts budgétaires à souligner :

- 282 M\$ sur cinq ans pour les universités dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, auxquels s'ajoutent 187 M\$ pour le Plan d'action numérique pour les universités et les cégeps;
- 20 M\$ à l'intention des Fonds de recherche du Québec;
- 15 M\$ accordés aux étudiants pour la réalisation du stage IV en éducation;
- un rehaussement de l'aide financière aux études.

Par ailleurs, malgré les investissements additionnels annoncés aujourd'hui qui représenteront un montant annuel de 295 M\$ en 2022-2023, le financement des universités québécoises accusera toujours un retard préoccupant par rapport au reste du Canada.

Les chefs d'établissement espèrent que la prospérité économique future permettra au gouvernement du Québec de poursuivre sur cette lancée afin de doter les universités des ressources nécessaires pour accomplir pleinement leur mission.

À propos du BCI

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est un organisme qui regroupe les établissements universitaires québécois. Son mandat est centré sur la coopération entre les établissements universitaires du Québec et sur la prestation de services communs. Le BCI joue un rôle essentiel dans l'optimisation des ressources que le Québec investit dans l'enseignement et la recherche de niveau universitaire.

- 30 -

Sources : Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Renseignements :

Claude Bédard
Directeur général
Bureau de coopération interuniversitaire
514 288.8524, poste 219
Claude.Bedard@bci-qc.ca